



## Comment faire sa demande de gratuité du transport scolaire ?

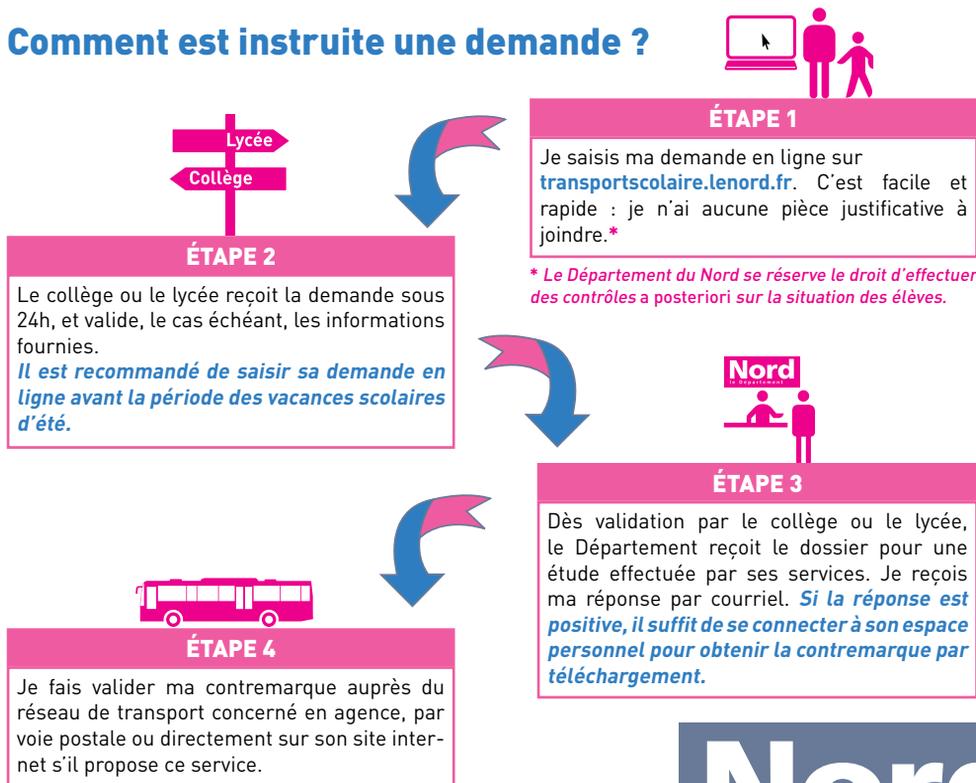
→ La demande se fait en ligne sur [transportscolaire.lenord.fr](http://transportscolaire.lenord.fr) pour les élèves entrant en 6<sup>e</sup>, en 2<sup>nd</sup>e, ou pour toute première demande.

→ Pour toute famille ne disposant pas d'un accès à internet : le formulaire papier de demande de carte de transport est disponible

au secrétariat du collège ou du lycée dans lequel est scolarisé l'enfant.

→ La prise en charge des élèves qui bénéficient de la gratuité des transports et dont la situation ne change pas (domicile et/ou établissement scolaire) est renouvelée automatiquement chaque année.

## Comment est instruite une demande ?



Pour toute demande d'information complémentaire, la Direction des Transports est joignable du lundi au vendredi au **03 59 73 67 40** et au **03 59 73 68 77** (numéro dédié au transport des élèves en situation de handicap).

**Nord**  
Le Département

DÉPARTEMENT DU NORD  
Direction des Transports  
51, rue Gustave Delory  
59047 LILLE Cedex  
Tél.: 03 59 73 67 40  
[lenord.fr](http://lenord.fr)